

Pourquoi nous refusons le projet de barrage de Sivens :

Sur le ruisseau Tescou, au pied de la forêt de Sivens (nord-ouest du Tarn)
Un projet datant des années 1980, aujourd'hui porté par le Conseil Général du Tarn (CG 81), la Préfecture et la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne)

**8,4 millions € d'investissement annoncés, 5.6 €/m³ (2 fois plus cher qu'ailleurs)
100% sur fonds publics (CG 81 et CG 82, Agence de l'eau 50%, Europe 30%)**

Pour des bénéficiaires privés :

- **70% pour l'irrigation intensive (retour du maïs irrigué) d'une vingtaine d'irrigants.** Soit, pour la part irrigation du barrage, environ 200 000 €/ferme pour l'investissement et une dépense publique annuelle d'environ 1350 € / ha pendant 20 ans. Les irrigants paieraient l'eau seulement 50 €/ha et les contribuables paieraient le reste (96 % de la note)...
- **30% au « soutien d'étiage » c'est-à-dire la dilution des pollutions issues de l'agriculture chimique, des stations d'épurations et de la laiterie Sodiaal. Au lieu d'imposer aux pollueurs de respecter les normes, de réduire les pollutions à la source, le CG préfère utiliser l'argent public pour diluer les pollutions.** Pire, le rejet hors-normes de la laiterie Sodiaal à Montauban n'existe plus depuis 2006 mais le CG a prévu l'eau du barrage pour le diluer... Aucune étude n'a été réalisée sur le débit nécessaire à la vie aquatique !

Le volume prévu (1.5 Mm³) est donc au moins 3 fois plus élevé que les besoins actuels agricoles et de soutien d'étiage. C'est la CACG, payée au % des travaux, qui a fait les études de besoins donc plus c'est gros et cher, plus elle gagne...

Environ 30 ha (y compris les zones compensatoires) de terres agricoles, avec des pratiques durables essentiellement, seront perdus.

Destruction de la zone humide du Testet (18 ha) qui, selon les services de l'Etat, «fait certainement partie des zones humides majeures du département du point de vue de la biodiversité» notamment en raison de la présence de **94 espèces animales protégées dont 5 à enjeux importants.**

Défrichage de 29 ha, en partie des Espaces Boisés Classés (EBC). La totalité de l'emprise du barrage est incluse dans le périmètre de la **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, ou Floristique (ZNIEFF)** de seconde génération.

Il existe de nombreuses alternatives (voir au verso)

Restez informé(e) de nos mobilisations sur <http://www.collectif-testet.org>

Les alternatives au barrage de Sivens :

Concernant l'agriculture

Les objectifs fixés au barrage sont de sécuriser les revenus, sécuriser et diversifier les productions. Pour atteindre les mêmes objectifs, voici des alternatives moins chères et plus efficaces à long terme que les pouvoirs publics doivent soutenir :

Des contrats de longue durée avec les collectivités territoriales pour fournir la restauration collective

De nombreux agriculteurs de la vallée du Tescou (éleveurs, maraichers, céréaliers...) peuvent fournir les cuisines centrales qui préparent les repas pour les collèges, les lycées, les écoles primaires, les résidences de personnes âgées, etc. L'argent public doit servir à structurer les filières notamment à investir dans les infrastructures (abattoirs, légumeries, stockages...) car seule cette alternative garantit des revenus stables et rémunérateurs aux agriculteurs sur le long terme. Elle répond aussi aux attentes de la population (relocalisation de l'économie, alimentation de qualité, réduction des transports de longues distances...).

Les économies d'eau à travers le choix des cultures (sorgho, tournesol...), le choix variétal (maïs à cycle plus court...), des pratiques agronomiques (couverture agro-végétale, agroforesterie...) et des pratiques d'irrigation adaptées (utilisation du matériel, performance des équipements...).

Des petites réserves d'eau au niveau des fermes qui en sont dépourvues

Ces réserves (20 000 à 50 000 m³) seraient hors cours d'eau et remplies en hiver/printemps avec interdiction de prélever pendant l'étiage.

Concernant le « soutien d'étiage »

30 % de l'eau du barrage ont été prévus en 2001 pour diluer des pollutions (voir recto). La principale pollution n'existe plus depuis 2006. **Les pollutions restantes (agriculture chimique, stations d'épurations), beaucoup plus faibles, doivent être réduites à la source.** Le Tescou est un ruisseau qui a, naturellement, un débit faible pendant l'été mais reste suffisant pour la vie aquatique comme le démontre la pêche électrique menée sur une centaine de mètres le 25/11/13. Dans les filets : 73 lamproies de Planer, 92 goujons, 51 vairons, 8 chevennes, 1 perche et 7 loches.

Pour améliorer le soutien d'étiage, il faut :

- **mettre aux normes les 185 retenues collinaires** du bassin afin qu'elles respectent le débit réservé (débit minimum réservé à la rivière en aval).
- **empêcher les comportements égoïstes de certains irrigants** qui conduisent à assécher le Tescou (source CACG 2001 & Jeanne 2010)

Pourquoi nous refusons le projet de barrage de Sivens => =>